



## Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :

M. Frédéric Mairy  
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie,  
des finances et de la cohésion sociale

☎ 032 886 43 60 📱 078 892 14 16

### La baisse des rentrées fiscales affecte fortement le budget 2017 de Val-de-Travers

Premier budget de la troisième législature, celui de l'année 2017 présente un déficit de 2,6 millions de francs sur un total de charges de plus de 68 millions. La raison principale tient à une conjoncture économique difficile, qui voit notamment les revenus de l'impôt sur les personnes morales chuter presque de moitié. Les charges communales n'en restent pas moins maîtrisées et le Conseil communal n'entend pas se précipiter dans un programme de diminution de prestations qui pourrait nuire à l'attractivité de la commune.

Présentant des charges totales de 68,4 millions de francs, le budget 2017 est relativement proche de celui de l'exercice précédent, de 69,1 millions. Le déficit projeté est lui aussi presque identique, se montant à 2,6 millions. Il respecte la limite définie par le règlement communal des finances adopté fin 2015, qui, prenant acte du contexte conjoncturel difficile, avait opté pour une phase transitoire avant de retrouver un plafond plus contraignant dès 2020.

Signe de la difficulté des temps, cette limite n'a pu être respectée qu'en prélevant près de 800'000 francs à la réserve de politique conjoncturelle et en opérant de derniers correctifs liés au changement de plan comptable. Ces opérations compensent la perte des revenus fiscaux, avant tout ceux des personnes morales, qui diminuent fortement. Le Conseil communal a par ailleurs compté sur un statu quo global de la



réforme de la péréquation des charges, toujours en discussion sur le plan cantonal et à laquelle d'autres volets sont liés, notamment celui de la répartition de l'impôt sur les frontaliers.

En dépit de ce déficit important, représentant près de 4% des charges, les finances communales restent saines. Les résultats positifs affichés sans discontinuer depuis la fusion, l'amélioration des différents indicateurs (fortune en hausse, dette en baisse) et la capacité de Val-de-Travers à anticiper les obstacles à venir (création de réserves pour l'assainissement de la caisse de pensions ou de politique conjoncturelle) ont conduit le Conseil communal à ne céder à aucune précipitation.

Ainsi, s'il reste marqué par une ferme maîtrise des charges communales et par la rigueur affichée depuis 2009, ce budget ne s'accompagne pas d'un nouveau programme d'économies. La lecture que fait le Conseil communal de la situation reste celle d'une crise conjoncturelle et d'un déficit qui, dès lors, l'est tout autant. Il conviendra également de connaître encore l'impact précis des reports de charges du Canton et l'aboutissement des réformes en cours sur le plan cantonal, dossiers qui préoccupent l'exécutif tout autant que le contexte économique.

Le Conseil communal est toutefois conscient que si la crise économique devait durer et les décisions cantonales péjorer les finances communales, des mesures s'avèreraient nécessaires. La structure communale étant déjà relativement réduite, il n'y aura d'autre choix que de redimensionner, voire supprimer des prestations. De telles mesures ne seraient pas sans conséquence sur l'attractivité de la commune et sur le déploiement du programme de législature du Conseil communal.

Ainsi, le Conseil communal affiche un état d'esprit contrasté. D'un côté, il nourrit des inquiétudes sérieuses quant aux années à venir, sur fond de programme d'assainissement des finances cantonales et d'absence possible de reprise économique. D'un autre, s'appuyant notamment sur une fortune qui n'a cessé d'augmenter depuis la fusion et sur plusieurs projets à venir, il reste porté par la conviction que Val-de-Travers saura faire face aux défis futurs. C'est cette conviction qui le conduira à solliciter du Conseil général des investissements qui dépasseront rapidement le cadre fixé par le frein à l'endettement, mais qui lui semblent nécessaire pour permettre à Val-de-Travers de continuer d'aller de l'avant.

Val-de-Travers, le 1<sup>er</sup> décembre 2016  
*LE CONSEIL COMMUNAL*

